

Exp MSA MPN 180, avenue Marcel Unal 82014 Montauban Cedex 14

Vos références à rappeler

1 94 06 46 102 028
Référence Procédure : MD 25010 (ctrl)

Dossier suivi par:
CHRISTOPHE LACAZE
SERVICE RECOUVREMENT
MSA MPN
Tel : 05 65 75 39 00

MONSIEUR LOUDIERES YOANN
735 ROUTE DU PUECH
LIEU DIT LE PECH
46100 CAPDENAC

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 2C16207567123

MISE EN DEMEURE

Madame, Monsieur,

En date du 02/09/2025 nous vous avons transmis, conformément aux dispositions de l'article R.724-9 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une lettre d'observations de fin de contrôle en recommandé avec demande d'avis de réception, faisant état des résultats du contrôle de la législation sociale agricole effectué au siège de votre entreprise (exploitation) en date du 26/06/2025.

Nous vous invitons à vous acquitter des cotisations, majorations et pénalités mentionnées ci-dessous au plus tard à la date indiquée sur le papillon détachable.

A défaut de règlement des sommes dues dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis, des poursuites contentieuses seront engagées contre vous en application de l'article L.725-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
Nous attirons votre attention sur le fait que cette mise en demeure ne tient pas compte des versements récents non encore affectés.

Période	NATURE	PRINCIPAL Montant en euros	MAJORATIONS / PENALITES		TOTAL en euros
			Montant en euros	Date Application	
2024	AMEXA	86,00			86,00
	ASS VIEILLESSE	70,00			70,00
	AVAD	14,00			14,00
	AV INDIVIDUELLE	19,00			19,00
	COT NON SALARIE	6,00			6,00
	FORMATION VIVEA	3,00			3,00
	COT RCO	24,00			24,00
	PENALITES		11,10		11,10
		222,00	11,10	Reste à payer	233,10

Le montant des majorations de retard et pénalités ci-dessus indiqué est arrêté sans préjudice des majorations de retard complémentaires restant à courir jusqu'à la date effective du paiement total des cotisations.